

DECISION n° 339-2023

Portant sur un avenant au contrat de cession avec la compagnie Piccola Velocita concernant les transports et repas

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 31 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la commune de conclure l'avenant au contrat concernant les transports et repas passé avec la Cie Piccola Velocita pour un spectacle qui aura lieu le jeudi 07 décembre 2023 à 10h00 et 11h00 à l'école maternelle Les Ecureuils et le vendredi 08 décembre 2023 à 10h00 et 15h00 à l'école maternelle La Ventarelle à Lambesc.

DECIDE

Article 1.- De signer un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé : « Direction le nord » avec la Cie Piccola Velocita domiciliée au 3 rue Laforest – 13005 Marseille.

La représentation aura lieu le jeudi 07 décembre 2023 et le vendredi 08 décembre 2023

Article 2.- L'avenant au contrat de cession concernant les transports et repas est consenti pour un montant total net de 191,84 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 31/10/2023,

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

